

FAIT PERTINENT LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A.

Mercredi 19 octobre 2016

En vertu des dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) numéro 596/2014 sur l'abus de marché et de l'article 228 sur le texte refondu de la Loi du Marché Boursier, approuvée par le Décret royal législatif 4/2015 du 13 octobre, et dispositions concernées, ainsi que de la Circulaire 15/2016 du Marché Boursier Alternatif (MAB), nous mettons à votre disposition les informations suivantes concernant **LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A.**:

MODIFICATION DU CODE DE CONDUITE -RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'Administration de LLEIDA.NET, lors de la séance du 14 octobre dernier, a modifié les articles 5 et 12 du Code de Conduite de l'Entreprise approuvé le 26 juillet 2016 conformément aux dispositions de l'article 225.2 du Texte refondu de la Loi du Marché Boursier.

Le Code de Conduite est à votre disposition sur le site web de LLEIDA.NET, et le texte modifié à été correctement communiqué à la Commission Nationale du Marché Boursier.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Francisco Sapena Soler
PDG et Président Conseil Administration